

Edito du Président

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à Laurent de FROBERVILLE qui est l'un des trois membres fondateurs de notre association et qui en a assuré la présidence jusqu'à dernière. Son engagement a permis une large prise de conscience par les populations de Cheverny et de Cour-Cheverny du bien fondé d'une fusion de nos communes.

Je remercie également notre conseil d'administration qui m'honore de sa confiance. Je reprends le flambeau avec une grande détermination pour « rendre les bonnes volontés possibles ».

Mon engagement est issu d'un attachement de 15 ans à la commune de Cheverny dans laquelle je réside et à celle de Cour-Cheverny qui m'offre tous les services indispensables. Je souhaite les voir conservés et même développés. Ce qui concourt à l'attractivité de notre territoire: Commerces alimentaires et non-alimentaires, hôtellerie-restauration, écoles, cantine scolaire, médecins, pharmacien, professions paramédicales, poste, banque, pompiers, gendarmerie, maison de retraite,...mais aussi 52 associations animant et reliant les Chevernois et les Courchois.

Mais cette qualité de vie ne peut perdurer que si nous nous en donnons les moyens car une commune de 1.026 habitants et une autre de 2.919 ne pourront plus se faire entendre dans les grandes assemblées de demain. Que pèse 1% de la population d'Agglopolys aujourd'hui et 0.6% de l'arrondissement de Blois de demain voulu par les autorités ?

Pour continuer d'exister, il est impératif de faire passer l'intérêt collectif avant toute autre considération et pour y parvenir il nous faut mutualiser nos moyens et avoir des projets communs.

Nous n'aurions pas de problème de cantine si tous nos enfants habitaient une même commune. Nous ne verrions pas aboutir un projet de rénovation de l'ancienne route de Romorantin, d'un seul côté de la chaussée. Le Plan Local d'Urbanisme aurait été établi en bonne interdépendance. Les nouvelles voies de communication prendraient en compte les intérêts des commerçants et de notre château. La liste des exemples n'est pas close.

La fusion de nos deux communes relève du bon sens pour que l'intérêt de nos 3.945 habitants continue d'être défendu au sein de la grande agglomération blésoise et ne soient pas reléguées en périphérie avec peu de moyens à la clé.

De même, nos voisins s'organisent au Sud avec le Controis-en-Sologne regroupant 5 communes et fédérant près de 7.000 habitants. Ils sont en cours d'organisation à l'est avec un rapprochement des communes de Mont-près-Chambord, Bracieux et leurs voisines pour fédérer plus de 7.000 habitants.

Alors, resterons-nous petites structures bordées au nord, à l'est, au sud avec des pôles capables d'attirer les projets du futur et voir potentiellement le transfert de certains de nos services ?

C'est pourquoi il nous semble opportun de nous diriger vers une dimension plus large encore. 5 communes qui ont le C pour initiale commune et qui réuniraient plus de 9.300 habitants. Une belle entité qui pèserait bon poids dans le futur et qui nous permettrait, par exemple, d'espérer l'implantation d'une Maison France Service.

Projet porté par le gouvernement et Madame Jacqueline GOURAULT en particulier. Les zones rurales y sont prioritaires pour accueillir ce guichet unique de services qui regroupe Caisse d'Allocations familiales, Assurance Maladie, Assurance Vieillesse, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, La Poste, ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques. Socle qui peut être enrichi en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens.

Nous ne pouvons pas passer à côté de cette opportunité !

Dans l'attente de nous rencontrer lors de prochaines réunions pour débattre de tous ces sujets, n'hésitez pas à vous adresser à nous sur notre boîte mail: demain.cheverny@gmail.com

Bien cordialement.
Laurent LAFON

Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

« Les communes nouvelles sont l'un des symboles de ce qui marche dans nos territoires et sont le gage d'une meilleure administration et de meilleurs services rendus à la population. »

Déclaration au Sénat du 22/11/2017.

« La commune nouvelle est la collectivité de proximité par excellence. Je pense qu'elles sont le moyen de sanctuariser les communes. »

Déclarations devant les élus de la Gironde le 28/01/2019.

Toujours d'actualité:

« J'eus d'abord à lutter contre les partis pris, le mauvais vouloir et la force d'inertie...il fallait donc rendre les bonnes volontés possibles. »

Ainsi s'exprimait le **Marquis Paul de VIBRAYE**, il y a deux siècles !

C'est bien ce qui motive encore aujourd'hui les membres de l'association « DEMAINE CHEVERNY »...

« **Une contribution qui s'est avérée très orientée** »: (voir l'article du journal Le Monde)

Rappelons que la taxe d'habitation va disparaître progressivement et ne serait pas concernée par la fusion des communes. Mais il a été dit que les impôts locaux de Cheverny augmenteraient de **25%**. En fait, **seule la part communale de la taxe évoluerait** du fait de la fusion. La part départementale et la part sur les ordures ménagères ne changeraient pas. Ainsi, sur une valeur locative de 1.000€, la part communale passerait de 167,10 € en 2019 à 204,20 € en 2031 (+22,2 %). Soit 37,10 € en 12 ans et par conséquent **à peine plus de 3 € par an** car la loi permet d'organiser la révision sur cette durée. La part départementale resterait à 244,00 € et la taxe sur les ordures ménagères resterait à 109,3 €. **La Taxe foncière totale** passerait en 12 ans de 520,40 € à 557,50 €. Soit **0,6 % par an** pour un total de 7,13 % en 12 ans.

Le Monde

La fusion entre Cheverny et Cour-Cheverny sans cesse avortée

Par Jordan **POUILLE**. Publié jeudi 8 août.

Aux portes de Chambord, dans le Loir-et-Cher, un projet de commune nouvelle regroupant deux villages mitoyens peine à voir le jour. Cour-Cheverny reproche à Cheverny de profiter de ses infrastructures. Cheverny, à l'ombre de son château, entend jouir seul de son nouveau label station de tourisme.

Depuis toujours, de mémoire d'édile, les élus de Cheverny et de Cour-Cheverny (Loir-et-Cher) défilent ensemble le 14 juillet, se recueillant devant chaque monument aux morts, avant de partager le vin d'honneur. Les deux communes s'imbriquent. Historiquement, Cour-Cheverny, la paysanne, a longtemps enveloppé de ses champs le domaine du château de Cheverny. « Mais cette année, les élus de Cheverny ne sont pas venus au défilé. Pour une histoire à deux balles, littéralement », se désole le maire de Cour-Cheverny, François Croissandeau.

Les édiles de Cheverny (1 000 habitants) ont en effet boudé les festivités après que le conseil municipal de Cour-Cheverny (2 800 habitants) a voté en juin une hausse de 40 % du prix de la cantine pour les 40 petits Chevernois, dès la rentrée. « C'est une tarification au coût réel car mes concitoyens en ont eu assez de payer pour les autres, défend M. Croissandeau. Les Chevernois profitent de l'école comme de toutes nos infrastructures mais leur mairie ne paie jamais rien. Même pour le centre aéré et la maison des jeunes, on ne reçoit plus un sou. » Le maire achève : « On a trop longtemps dit amen à tout. C'est terminé. »

Sur la place de la mairie de Cour-Cheverny, où un marché se tient chaque vendredi, quelques Courchois décrivent Cheverny comme un « village coucou », qui fait son nid dans celui des autres. Ambiance. Cette rancœur fait écho au refus du conseil municipal de Cheverny, en 2018, de rejoindre un projet de fusion porté par Cour-Cheverny. A priori, un rapprochement allait de soi. Les Chevernois font leurs courses dans les boutiques courchoises, vont à leur bureau de Poste, fréquentent leurs clubs sportifs et leur messe dominicale. Ils se douchent avec la même eau, prélevée grâce à trois forages répartis dans Cour-Cheverny. L'avenue du château relie les deux bourgs sans ligne de démarcation. Les nombreux gîtes de Cour-Cheverny hébergent les visiteurs du château, bâtisse du XVII^e siècle et copie conforme de Moulinsart, le port d'attache du Tintin de Hergé.

Le propriétaire du château, Charles-Antoine de Vibraye, est conseiller municipal à Cheverny. Il a voté non à la fusion entre les deux communes en mars 2018 avant de changer d'avis. « J'avais voté après avoir entendu une contribution qui s'est avérée par la suite très orientée », justifie le marquis, pour qui maintenir deux gouvernances pour 3 800 habitants aux vies aussi entremêlées n'a aucun sens. « Mon domaine s'étale sur les deux communes. Cela fait cent ans que le château est ouvert au public et nous avons accueilli 400.000 visiteurs l'an dernier. Si ces villages fusionnaient, ils seraient plus forts. »

M. de Vibraye a rejoint Demain Cheverny, une association qui réclame cette fusion. En 2020, dans le Loir-et-Cher, neuf communes nouvelles, issues de 35 municipalités, auront été créées en cinq ans à peine. « Ces communes qui naissent à nos portes vont nous affaiblir un peu plus chaque jour. Qu'allons-nous représenter face à des communes de 4.000, 5.000, 6.000 habitants qui capteront les entreprises, commerces, et autres facteurs d'attractivité de notre territoire ? Quel poids aurons-nous auprès de l'agglomération, du département, de la région ? », se demande l'un des fondateurs de l'association, Bruno Lancesseur.

La maire de Cheverny, Lionella Gallard, balaie les critiques. Village étoilé, terre saine et station de tourisme : son village accumule depuis peu les labels qualité. « C'est grâce à cette identité que Caudalie nous a choisis pour ouvrir son prochain centre de vinothérapie. Avec 80 emplois à la clé », souligne-t-elle. Le label station de tourisme permettrait même à Cheverny d'ouvrir un casino. « Ce n'est pas notre volonté farouche », nuance Mme Gallard.

Son prédécesseur, Bernard Sinet, maire de 1977 à 2014, a longtemps défendu cette indépendance. « Je considérais que les conditions n'étaient pas réunies pour fusionner, rappelle-t-il. En 1980, on nous a obligés à fermer notre école au profit de celle de Cour-Cheverny. On a vécu ça comme un traumatisme. Je voulais alors que ma commune retrouve toute sa dignité, et que le Petit Robert ne présente plus notre village comme un hameau. » Ce n'est plus le cas. Pour l'ex-maire de Cheverny, « le temps est venu de consulter la population et de faire un audit pour savoir qui apporte quoi ».

A bord de son petit tracteur rouge, Alain Chery traverse les 14 hectares de la Champinière, un domaine viticole de Cour-Cheverny. Il laisse les herbes folles pousser entre ses vignes et pulvérise le moins possible. Une partie de son vin est labellisée AOC Cheverny. Avec des camarades vigneron de Cheverny et Cour-Cheverny, il a créé une association qui mutualise tracteurs, machines et outils. « C'est facile de faire des économies et de s'entraider par ici. Alors pour moi, ce rapprochement impossible, c'est surtout une affaire de personnes. » Des personnes à qui il offrira une occasion de se réconcilier en septembre, autour d'un canon, pour la fête annuelle des vendanges.

Bulletin d'adhésion à l'association « Demain Cheverny » Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Nom: _____ Prénom: _____ Date de naissance: _____
Adresse postale: _____ Téléphone: _____
Adresse Mail: _____
Cotisation 2019: **5 €** (membre bienfaiteur à partir de 20 €) Versement:.....€
Signature:.....en chèque à l'adresse de notre siège social au 4, Rue de l'Argonne 41700 Cheverny
en espèces et avec ce bulletin d'adhésion au bar-tabac « Le Mail » à Cour-Cheverny